

CERAMIQUES LARISTAN
14 Rue de la Fontaine
Le Peron
17770 AUJAC

Bonjour Monsieur LARISTAN,

Nous vous présentons tout d'abord nos excuses pour n'avoir pas répondu rapidement à votre courrier datant du 12 mars 2023, relatant le manque d'informations visibles sur l'extrait RNE.

Nos équipes ont été très fortement impactées par la mise en place du Guichet Unique et nous avons besoin d'un temps de recul pour vous apporter les réponses à vos remarques.

Nous vous assurons que la Chambre de Métiers prend en considération tous les secteurs d'activité dont font partie les artisans d'art.

Pour votre information, **la loi n°2019-486 du 22 mai 2019** relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi PACTE) a prévu dans son article 1^{er} « **De créer un registre général dématérialisé des entreprises précisant la nature de leur activité, notamment artisanale ou agricole, et ayant pour objet le recueil, la conservation et la diffusion des informations concernant ces entreprises et de déterminer le régime juridique applicable à ce registre** ».

Cela se traduit par la **centralisation de toutes les formalités d'entreprise** (création/modification/radiation) qui seront enregistrées **sur un site internet unique** : celui de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), sur lequel nous n'avons pas la main et donc aucune modification ne peut être apportée par une CMA.

Depuis mars 2022, à l'échelon national, CMA France est en relation constante avec l'Etat pour faire évoluer le nouveau guichet unique, dont l'objectif est de résoudre les dysfonctionnements et notamment la remontée des données qui doivent être visibles sur l'extrait RNE.



CERAMIQUES LARISTAN
14 Rue de la Fontaine
Le Peron
17770 AUJAC

Bonjour Monsieur LARISTAN,

Nous vous présentons tout d'abord nos excuses pour n'avoir pas répondu rapidement à votre courrier datant du 12 mars 2023, relatant le manque d'informations visibles sur l'extrait RNE.

Nos équipes ont été très fortement impactées par la mise en place du Guichet Unique et nous avons besoin d'un temps de recul pour vous apporter les réponses à vos remarques.

Nous vous assurons que la Chambre de Métiers prend en considération tous les secteurs d'activité dont font partie les artisans d'art.

Pour votre information, la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi PACTE) a prévu dans son article 1^{er} « De créer un registre général dématérialisé des entreprises précisant la nature de leur activité, notamment artisanale ou agricole, et ayant pour objet le recueil, la conservation et la diffusion des informations concernant ces entreprises et de déterminer le régime juridique applicable à ce registre ».

Cela se traduit par la **centralisation de toutes les formalités d'entreprise** (création/modification/radiation) qui seront **enregistrées sur un site internet unique** : celui de l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), sur lequel nous n'avons pas la main et donc aucune modification ne peut être apportée par une CMA.

Depuis mars 2022, à l'échelon national, CMA France est en relation constante avec l'Etat pour faire évoluer le nouveau guichet unique, dont l'objectif est de résoudre les **dysfonctionnements et notamment** la remontée des données qui doivent être visibles sur l'extrait RNE.



Nous vous confirmons que l'extrait D1 qui était transmis par les CMA faisait apparaître toutes les informations nécessaires pour l'artisan mais malheureusement l'extrait RNE n'est toujours pas à ce jour en capacité de faire ressortir des données primordiales tel que : Artisan d'Art, Maître Artisan, Maître artisan d'art que nous déplorons.

Nous vous assurons que nous réitérons nos demandes d'améliorations à chaque fois que les demandes ne sont pas abouties et notamment à ce sujet.

Nous sommes conscients que pour les artisans l'extrait généré par le site INPI n'est pas finalisé mais malheureusement nous n'avons pas d'autres moyens à ce jour que de poursuivre nos contacts réguliers avec l'INPI et de poursuivre nos remontées en ce sens.

Bien cordialement.

Fait à CMA DE LA CHARENTE-MARITIME
Le 04/09/2023

La Présidente
Sylvie MARTIN

